

IMPORTATION AU BÉNIN DES HUILES ALIMENTAIRES IMPROPRES À LA CONSOMMATION

Le gouvernement et les opérateurs économiques indexés

Le président de la Ligue pour la défense du consommateur du Bénin (Ldcb) Romain Abilé Houéhou a tenu hier au centre national des chargeurs du Bénin (Cncb) une conférence de presse – sur l'importation au Bénin des huiles alimentaires impropres à la consommation ». Occasion pour le conférencier de suggérer des mesures pour lutter contre le phénomène.

N. VIKOU

Huiles alimentaires impropres à la consommation. Voilà le thème autour duquel Romain Abilé Houéhou s'est entretenu avec la presse. Pour le conférencier, il s'agit d'attirer l'attention des Béninois sur l'importance de ces huiles dans notre alimentation quotidienne et leurs conséquences sur la santé des consommateurs.

Le constat, selon Romain Houéhou, est que ces huiles mes sur le marché, la plupart proviennent des pays hors Uemoa. Des huiles sans étiquettes, qui créent des difficultés pour le consommateur de savoir son producteur, son pays d'origine et la matière qui a servi à sa fabrication. L'autre difficulté, a-t-il précisé, est que le consommateur (1/3) ne peut savoir l'usage auquel l'huile est destinée : assaisonnement et ou friture, fabrication du savon.

DES MESURES DE CONTRÔLE S'IMPOSENT

Dans son développement linéaire, Romain Abilé Houéhou souhaite que des contrôles efficaces soient faits par l'Etat béninois à l'instar du Nigeria qui a interdit l'impor-

tation de ces huiles sur son marché.

Il a déploré le fait que, malgré l'existence des institutions chargées de la normalisation et de gestion de la qualité, moins de la moitié des huiles importées ont été contrôlées en 2000 par la direction de la promotion de la qualité et du conditionnement (Dpqc), des produits agricoles (soit 40%) des quantités importées. Les données du rapport d'activités 2000 des services de contrôle et de certification des produits, selon le président de la Ldcb, mentionnent 4.486,072 tonnes appartenant (aux stes Ibeg ; Cbsa) comme quantités contrôlées. Alors que les données de l'Insaie sur les importations d'huiles mentionnent 11.043 tonnes à-t-il indiqué. Romain Houéhou estime que près de 7000 tonnes d'huile ont été déversées sur les marchés sans aucune précaution sanitaire.

CONSEQUENCES

L'importation de ces huiles déversées sur le marché sans contrôle, a engendré des conséquences pour la population. L'accroissement des maladies liées à la consommation d'huiles impropres. De ce fait, il urge de réorganiser le secteur de production, d'importation et de la commercialisation des huiles alimentaires au



Romain Houéhou
Pr de la Ldcb

Bénin a précisé Romain Houéhou.

DES MESURES POUR LUTTER CONTRE LE PHÉNOMÈNE

Plusieurs mesures sont prévues par la ligue pour lutter contre le phénomène. Pour Romain Houéhou, la Ldcb entend organiser un séminaire regroupant les opérateurs économiques, les consommateurs, les producteurs et les membres du gouvernement afin d'éveiller la conscience des Béninois. Ou le seul moyen à-t-il dit est la sensibilisation.

Autres mesures, a-t-il indiqué est que le gouvernement à travers les ministères de la santé et celui de l'Industrie du commerce et de la promotion de l'emploi, doit interdire l'importation des huiles en vrac et renforcer le système de contrôle de qualité des huiles importées au Bénin en provenance des pays hors uemoa afin de sauver les innocents consommateurs.

RETARD DANS L'INSTALLATION DE LA CENA 2002

Le cri d'alarme de l'Ong monag-vie

Les municipales de décembre prochain approchent. Mais l'organe chargé de l'organisation de ces élections n'est pas installé jusqu'ici. Voilà une situation qui préoccupe hommes de droit, associations politiques et de développement. L'Ong Monag-vie ne veut pas rester indifférente à cet état de choses. Elle rejoint les rangs de tous ceux qui font appel au respect de la constitution.

ISSA BAH SÉKO

Selon les normes constitutionnelles la commission électorale nationale Autonome (Céna) doit être mise sur pied trois mois avant les élections. L'Ong Monag vie constate avec amertume que tel n'est pas le cas. Face à ce « triste constat, l'Ong Amonag-vie appelle les hommes politiques de tous bords, particulièrement le gouvernement, à abréger les calculs politiques afin que la CENA soit diligemment installée ».

Considérant les tâches de la

MONO/COOPÉRATION

Le Ceg de Grand-Popo et une Ong Française signeront un accord de coopération

L'Association pour la réadaptation sociale (Ars) de la ville française de Marseille vont signer un accord de coopération avec les jeunes du Ceg de Grand-Popo à partir du lundi passé. Ainsi en ont décidé les membres de l'administration du collège et Franck Taniféani, directeur général adjoint de l'Ars.

Selon le directeur général adjoint de l'Ars, plusieurs objectifs sous-tendent cette coopération ; l'Ong marseillaise va aider le collège de Grand-Popo, à monter une bibliothèque scolaire, un centre de ressources

documentaires et un atelier de reliure au sein de l'établissement avec une offre de prestations au bénéfice de tous les habitants de Grand-Popo.

Pour le directeur du Ceg, Isaac Houssou, tous les acteurs du collège, doivent saisir cette opportunité pour ouvrir le Ceg au monde extérieur afin de promouvoir la jeunesse, pilier indispensable à la construction de notre pays, a dit M. Houssou.

Cette décision sera mise en application dès la rentrée scolaire prochaine. ABP

BORGOU/CHEFFERIE TRADITIONNELLE

La désignation du roi de Worogui dans l'impasse

Depuis la mort du dernier roi, la désignation et l'intronisation du roi de la localité de Worogui, dans la commune de Tchatchou, sous-préfecture de Tchaourou, occasionnent de troubles à l'ordre public. N'eût été la présence des gendarmes, les différents camps sont sur le point de s'affronter.

La chefferie traditionnelle de Worogui est dans l'impasse depuis que les sieurs Orodouarou S. Akimbi, Otèwa Amadou, Saliou et Toubon rivalisent pour accéder au trône et que le chef traditionnel de Tchatchou qui intronise le chef Worogui n'a pas pris en compte les conseils de sa majesté le roi Akpaki Dagbara II de Parakou et de passer outre la procédure de désignation traditionnelle.

Alors, le roi Akpaki

Dagbara II de Parakou en sa qualité de supérieur hiérarchique, du chef traditionnel de Tchaourou a demandé de reprendre la procédure en tenant compte du mode de désignation.

Mais le chef traditionnel de Tchatchou traîne toujours les pas alors que deux des quatre prétendants au trône ont reconnu formellement que trois clans se succèdent à tour de rôle au trône à savoir : Boro (Sounon Tokou), Ali Yérima (Sinadaru) et Saramou.

Le préfet El hadj Zourkarnéyni Toungouh, en emboitant le pas au roi Akpaki Dagbara II, a souligné qu'il ne reconnaît pas de chef traditionnel pour Worogui tant que les dispositions de l'arrêté sous-préfectoral prises par le sous-préfet Séraphin Codjo ne sont pas

respectées. Selon ces dispositions, une commission d'enquête comprenant notables, sages de Worogui et chef du service départemental des arts et cultures du Borgou de même que le sous-préfet de Tchaourou, recueillera des informations sur place sur ladite procédure ; après quoi, des dispositions seront prises et mises à la portée du chef traditionnel de Tchatchou par le truchement du roi Akpaki Dagbara II de Parakou pour la désignation du chef Worogui.

Mais, en raison de la cérémonie du plus vieux fétiche de Worogui, le roi Akpaki Dagbara II de Parakou a profité pour implorer l'indulgence du préfet sur la question ; il promet de se porter garant et de veiller à la succession pour ne pas bloquer la procédure.

ABP

BORGOU

Manceuvres militaires bénino-belges

La délégation d'officiers militaires bénino-belges s'enquiert des dispositions prises par les autorités départementales

Une délégation bénino-belge de militaires conduite conjointement par le colonel béninois Mathieu Boni et le colonel belge Colpaert a été reçue, le mardi dernier à la préfecture de Parakou, par le préfet El Hadj Zourkarnéyni Toungouh.

En effet, cette délégation bénino-belge de militaires est en mission de reconnaissance de terrain dans le cadre des

manceuvres militaires d'octobre prochain qui auront lieu simultanément à Parakou, Nikki, Kalalé, Sinendé et Ina.

Au niveau des différentes structures administratives impliquées dans ces manœuvres, il ne devrait pas y avoir de problèmes majeurs, a laissé entendre le préfet de ce département, El Hadj Zourkarnéyni Toungouh, il a rassuré ses interlocuteurs que toutes les dispositions seront prises pour assurer un véritable succès de l'opération.

ABP